



Conseil municipal du 18 décembre 2023

**Délibération n°130-23**

Objet : Rétrocession d'une bande de terrain parcelle BK 221 au profit de la commune, dans le cadre du futur élargissement de l'avenue de Verdun

*Date de convocation : 12/12/2023*

*Présidence : Renaud PFEFFER - Maire*

*Secrétaire élue : Anne-Catherine VALETTE*

**Membres présents :** Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL – Jean-François FONTROBERT - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

**Membres excusés et représentés :**

Sébastien PONCET a donné pouvoir à Gaël DOUARD.

Raphaëlle GUERIAUD a donné pouvoir à Laure PIQUERAS.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Pascale CHAPOT.

**Membres absents :**

**Nombre de conseillers**

**En exercice : 29**

**Présents : 26**

**Votants : 29**

**I. LE CONTEXTE**

En juillet 2022, la commune de Mornant a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la réalisation d'une opération immobilière sur les parcelles communales BK 221 et BK 222, à savoir le terrain d'assise du bâtiment de la Poste et le terrain accueillant actuellement un ancien cabinet dentaire (désaffecté), à l'angle de l'avenue du Souvenir et de l'avenue de Verdun.

La délibération 58/23 du conseil municipal du 3 juillet 2023 a validé la désignation de LINEA CONSTRUCTION associé à l'ATELIER ROCHE comme lauréat de cette consultation.

La demande de permis de construire a été déposée par LINEA CONSTRUCTION le 1<sup>er</sup> août 2023, pour la réalisation d'une opération de 22 logements, 44 stationnements et 6 cellules commerciales en rez-de-chaussée. Le permis est en cours d'instruction.

Parallèlement, l'avenue de Verdun est inscrite dans une opération de requalification en lien avec le projet de revitalisation du centre bourg de la commune. L'avenue de Verdun, voie de desserte, vise à devenir un axe dynamique de la commune, accueillant davantage de services (commerces, services, équipements) et logements répondant à l'ensemble des besoins des habitants : une « colonne vertébrale » telle que désignée dans le PLU.

La commune s'est engagée dans une démarche visant à recentrer son cœur de ville vers l'avenue de Verdun, qui doit perdre son statut de transit pour devenir une véritable artère de centre-ville, à proximité de la place de la Liberté.

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux débutée en 2022 au Nord entre le boulevard du Général de Gaulle et la rue des Arches s'achèvera cette fin d'année. Les études pour la 2<sup>ème</sup> tranche débuteront en février 2024 pour des travaux découpés en 2 phases :

- Phase 1 en 2025 au Sud entre le boulevard du Pilat et le bâtiment de l'OPAC ;
- Phase 2 dans la partie centrale au droit du projet OAP de la Poste au cours du prochain mandat.

L'opération est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du pays Mornantais. Le programme de la 2<sup>ème</sup> tranche de l'opération a été approuvé en Bureau Communautaire du 22 septembre 2022 par délibération n° BC-2022-044.

Afin de permettre ces travaux de requalification sur la partie ouest de l'avenue, il a été demandé au promoteur de concevoir son projet en prévoyant la rétrocession d'une bande de terrain en bordure de la voie au bénéfice de la commune, afin de l'élargir. Ce recul permettra à terme de dégager une largeur de 16m, nécessaire à l'aménagement d'une voie carrossable à double sens, d'un cheminement mode doux à l'est et d'un trottoir à l'ouest.

La bande de terrain nécessaire à l'élargissement sera délimité précisément par un bornage amiable établi par un géomètre. Elle représente environ 240 m<sup>2</sup>. Cette rétrocession ne fera pas l'objet d'une contrepartie financière.

Les aménagements de voirie (réseaux, revêtements) sur la bande concernée seront réalisés par le promoteur avant la rétrocession, en concertation avec la COPAMO et la commune.

## **II. LA PROPOSITION**

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe d'une rétrocession gratuite au profit de la commune d'une bande de terrain sur la parcelle BK 221, qui permettra à terme l'élargissement de l'avenue de Verdun.

Après rétrocession au profit de la commune, cette bande sera versée au domaine public.

Cette rétrocession interviendra après réalisation des travaux sur la bande en question par LINEA construction, en concertation avec la COPAMO et la commune.

La commission *Aménagement du territoire*, réunie le 4 décembre 2023, a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur ce dossier.

### III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Gaël DOUARD,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la rétrocession gratuite par LINEA CONSTRUCTION au profit de la commune d'une bande de terrain d'environ 240 m<sup>2</sup> sur la parcelle BK 221, afin de permettre la réalisation des travaux d'élargissement et d'aménagement de l'Avenue de Verdun à venir ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Mornant, le 18 décembre 2023.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.